

L'ajournement

Bien que je n'ai pas le temps d'aborder les nombreux autres facteurs relatifs à l'aide au transport, j'espère qu'il sera prévu au mandat de cette commission d'autoriser les cheminots de la région à collaborer à la solution du problème que néglige le CN depuis tant d'années, celui du service de transport des marchandises par chemin de fer.

● (2210)

J'espère que le comité voudra bien entendre l'Association pour le développement de Corner Brook ainsi que les conseils et chambres de commerce, qui viennent tout juste d'achever une imposante étude de transports concernant le port de Corner Brook. J'espère que les moyens de transport existant à Terre-Neuve entre Dear Lake, Corner Brook et Stephenville pour la mise en liaison du Nord et de la péninsule septentrionale en même temps que du couloir occidental, lequel est constitué de la baie Saint-Georges et de Port-au-Port, seront pris en compte dans l'étude qui finira par constater que pour produire à Terre-Neuve et profiter de ses abondantes richesses naturelles, il faut un réseau de transport.

J'espère que le secrétaire parlementaire rapportera mes propos au ministre et que j'apprendrai ensuite qu'il pense comme moi.

[Français]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, pour confirmer à quel point les communications sont efficaces entre la province de Terre-Neuve et le Labrador, le ministre des Transports (M. Lang) et le ministre de Terre-Neuve responsable des affaires intergouvernementales, M. Alex Hickman, ont annoncé aujourd'hui la création d'une commission d'enquête sur les services de transport de Terre-Neuve et du Labrador. Le ministre des Transports a déclaré que la commission examinera les services de transport actuels, afin de déterminer s'ils satisfont aux normes généralement acceptables au Canada, et recommandera, s'il y a lieu, des changements visant à répondre aux besoins actuels et futurs. Elle fera également part de ses conclusions et de ses recommandations dans un rapport qu'elle présentera au ministre des Transports avant le 31 décembre 1977.

Le ministre des Transports a signalé, et tel que l'a mentionné l'honorable député, que la participation active du public constituera un des éléments essentiels de cette enquête, et que la commission tiendra des réunions publiques dans diverses localités de Terre-Neuve. Le ministre a également ajouté qu'il avait demandé au Canadien National de ne pas procéder à des changements d'ordre structurel ou technologique susceptibles d'entraîner des mises à pied d'employés permanents pendant la durée de l'enquête. Le nombre des employés saisonniers continuera de fluctuer en raison du volume du trafic.

Le gouvernement fédéral a consulté le gouvernement de Terre-Neuve au sujet du mandat et de la composition de la commission qui a été établie en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes.

[Traduction]

A propos de la mission de cette commission d'enquête sur les services de transport à destination de Terre-Neuve et du Labrador, le député devrait étudier le communiqué y afférent

[M. Marshall.]

qui a été distribué cet après-midi à tous les députés. S'il le désire, nous pourrions déposer cette documentation. J'ai en main ce soir le texte intégral du mandat.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA POLITIQUE DU MINISTÈRE
CONCERNANT L'UNIFORME DES CADETS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à dire encore une fois que le gouvernement a déçu la population. Plus encore, il a trompé la jeunesse canadienne. C'est là un jeu dangereux pour un pays qui oscille actuellement entre l'espoir et le désabusement, entre la crainte et le doute, entre l'unité et la désintégration. Il importe plus que jamais que le gouvernement évite de se discréditer.

Le 13 avril 1976, en réponse à une question que je lui posais au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, l'ex-ministre de la Défense nationale prenait l'engagement suivant:

Nous avons entendu les demandes des cadets de la marine. Le chef d'État-major et moi-même avons décidé de reporter à 18 mois ou deux ans ou moins tout changement d'uniforme qui intéresserait ces cadets, afin que la question puisse être pleinement examinée avec le personnel des cadets que cela intéresse, pour lui permettre de venir nous trouver et d'étayer sa thèse par des motifs de prix de revient et autres que vous avez mentionnés, question de coupe, de confection etc.

On avait promis d'accorder un délai de 18 mois à deux ans afin de faire le tour de la question. Le 13 janvier, à peine sept mois plus tard, le ministre actuel de la Défense nationale (M. Danson) a fait la déclaration suivante sur le même sujet devant la Conférence of Defence Associations:

Il faut encourager les militaires à s'identifier davantage à leur service ou à leur unité... Après tout, si quelqu'un entre en service pour devenir un marin, il veut qu'on le considère comme tel.

Voilà deux promesses, deux opinions qui donnaient tout lieu de croire que les cadets de la marine seraient autorisés à conserver leur uniforme distinctif.

A peine une semaine plus tard, les représentants de la Ligue de la Marine ont rencontré le ministre de la Défense nationale. On les a écoutés pour la forme quand ils ont défendu leur cause, mais il a été décidé le 20 janvier dernier, soit neuf mois après la consultation, de fournir un uniforme safari à tous les cadets de la marine. C'est ce que je veux dire lorsque j'affirme que l'on a trompé les jeunes Canadiens. On leur a fait croire qu'ils continueraient à porter leur uniforme traditionnel.

Au Canada, 14,000 jeunes participent à des programmes d'orientation vers la marine. Le but fondamental du mouvement des cadets est de donner aux jeunes l'avantage de la formation, de leur faire comprendre les principes de la discipline et de la responsabilité. Nous devrions avoir de moyens d'attirer les jeunes vers ce service, compte tenu en particulier des gros problèmes maritimes que connaît le pays. Nous devrions avoir des moyens de créer un mouvement de cadets orienté vers la marine au lieu de repousser les candidats éventuels. D'après un échantillonnage, il ressort que les cadets de la marine désirent garder leur uniforme traditionnel et ne pas porter d'uniforme de genre safari. Encore une fois, une promesse leur a été faite le 13 avril 1976 et l'on a poussé les intéressés à croire que cette promesse valait toujours. Mais le 20 janvier 1977, il n'en était plus question.